



Présidence : Portugal

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(428ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 20 décembre 2002

Ouverture : 15 h 15

Clôture : 15 h 30

2. Présidence : M. C. Pais

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN UKRAINE

Présidence, Fédération de Russie, Ukraine, Royaume-Uni

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 525 (PC.DEC/525)
sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en
Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Ukraine (déclaration, voir l'annexe à la décision)

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE BUREAU DE L'OSCE A MINSK
(aucune décision adoptée)

Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Questions d'organisation concernant la 429ème réunion du Conseil
permanent* : Présidence

b) *Rapport du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Lundi 23 décembre 2002 à 15 heures, Grosser Redoutensaal